

CONSEIL MUNICIPAL du 21 décembre 2010
COMPTE RENDU

1- Mise en location de 2 logements (rue de l'église/impasse de l'école)

Le Maire fait part au Conseil de plusieurs demandes de location, du logement n°6 résidence d'orival rue de l'église en remplacement de M&Mme Yan Cadinot et de la maison de l'école entièrement réhabilitée, à compter du 1^{er} Février.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour accorder le logement,

-N°6 résidence d'orival à ;

➤ Madame CLERET Geneviève, veuve, employée « au bon coin » et n'ayant pas de permis de conduire,

-Maison de l'école à ;

➤ Mme SOW et M. PARENTY 1 enfant

2- Décisions modificatives (travaux en régie) : Nouvelle classe/cœurde village, aménagement du bourg,

Le Maire demande au Conseil d'approuver les décisions modificatives ci-après, suite à la décision de réaliser une nouvelle classe et d'aménager un espace ludique au centre du bourg ainsi que pour la caution des logements et les charges d'emprunt.

Dépenses investissement- travaux en régie :

2313.-040 (aménag.du bourg)	+ 1 700 €
2313.-040 (nouvelle classe)	+ 7 300 €
2313-116 (aménag.bourg)	- 1 700 €
2313-129 (nouvelle classe)	- 7 300 €

Transfert crédit investissement :

Dépenses	165-000 (dépôt cautionnement)	1 000 €
Recettes	165-000	1 000 €

Transfert crédit fonctionnement/investissement :

Dépenses	66111 (intérêts des emprunts)	- 4 000 €
	023 (virement à la sect.invest.)	4 000 €
	1641-000 (capital emprunt)	4 000 €
	60628 (autres fournitures)	2 500 €
Recettes	021 (virement de la sect.fonct.)	4 000 €
	722 (immobilisations corporelles)	2 500 €

Dépenses de fonctionnement logements sociaux:

66111 (intérêts des emprunts)	+ 194 €
60628 (autres fournitures)	- 194 €

3- Appel d'offres (réhabilitation poste/bibliothèque),

Suite à l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement de la bibliothèque et de la poste la Commission propose au Conseil de retenir pour le gros œuvre, Levert Valin 64.897,30 € HT, le seul qui ait répondu. Le Conseil, après en avoir délibéré, désigne l'entreprise Levert valin pour un montant de 64.897,30 € HT.

Pour ce qui concerne les deux autres lots, la toiture et la terrasse (Rémi Hacher à 23.798,78 € HT) et la fourniture de portes et fenêtres extérieures (Réseau pro à 9.723,50 € HT) le Conseil souhaite avoir plus de garanties notamment en matière d'étanchéité pour la terrasse et sur les portes d'entrée. La décision est reportée à une prochaine réunion.

4-Location pour occupation de sol par Forclum, environ 3 mois

Le Maire informe le conseil d'une demande d'occupation de sol émanant de l'entreprise FORCLUM, pour une durée de 3 mois environ.

Le conseil après en avoir délibéré :

Donne son accord pour louer sur le site de la zone artisanale un emplacement pour dépôt de matériels et cabine de chantier, à l'entreprise FORCLUM , Département Lignes, Pôle Edition 4-Parc St Christophe 95581 Cergy Pontoise

Décide d'un tarif de 500 € mensuel plus 100 € de charges (électricité »/eau) qui en cas de dépassement seront supportées par l'entreprise.

Charge le Maire de recouvrer le montant de cette location auprès de l'entreprise FORCLUM.

5- Personnel

Proposition de renouvellement de contrat, Madame Cimpoça Daniela :

Demande d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de seine maritime

Le conseil donne son accord pour :

➤ Le renouvellement du contrat de Mme CIMPOCA Daniela à partir du 1er Février, pour une durée de 6 mois ou plus suivant décision de Pôle Emploi.

➤ L'adhésion à la médecine préventive du Centre de Gestion de la Seine Maritime pour une durée de 4 années.

Autorise la Maire à signer le contrat et la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Département.

6-Titres de Recettes SCR, (électricité) et ACE, (électricité/eau)(18.251,22 €)

Suite à l'installation de la **Société Collevillaise de Recyclage (SCR)**, le raccordement électrique n'étant pas réalisé, l'entreprise a été autorisée à se brancher provisoirement sur le compteur de la commune, sous réserve de prendre en charge les frais y afférents.

Le conseil entendu, après en avoir délibéré,

Arrête à la date du dernier relevé (02/11/2010) la participation s'élevant à la somme de mille sept cent seize euros et vingt et un centimes (1 716.21 €) pour la période de 2008 à 2010.

Charge le Maire de recouvrer cette somme.

7-Demande de subvention pour création d'un terrain de pétanque.

Dépenses prévisionnelles HT	40.618,75 €
1 ^{ère} demande (subvention accordée 8.776 €)	25.075,00€
2 ^{ème} demande à faire	15.543,75 €

Le conseil donne son accord pour déposer une nouvelle demande de subvention auprès du Département.

8-Questions diverses :

Proposition d'emplacement du local communal,

Le Maire fait part au Conseil des difficultés qu'il y aura de construire un bâtiment destiné aux services techniques, rue cauchoise à côté des conteneurs et propose plutôt de l'implanter sur le site de l'ancienne sucrerie, dans le prolongement du local loué à l'entreprise de maçonnerie.

Le Conseil entendu, après en avoir délibéré,

Donne son accord pour cet emplacement mieux situé,

Charge le Maire prendre un architecte pour une étude préalable.

Mise en place du sable et de la grave sur l'espace ludique

Le Conseil donne son accord et désigne l'entreprise Sodégrave pour la mise en place du sable et du gravier roulé sur l'aire de jeux de l'espace ludique.

Classe nouvelle, dossier d'économie d'énergie à faire ; + 20% par rapport à la consommation primaire, pour obtenir la subvention.

Le Maire propose de prendre un thermicien pour faire l'étude.

Le Conseil donne son accord.

La séance est close à 20h35